

## Un accueil pour les victimes ouvre ses portes au tribunal de Chartres



Visite des nouveaux locaux présentés par les autorités judiciaires.? - Photo : Jeremie Fulleringer

Depuis le début de l'année, le tribunal de Grande instance de Chartres bénéficie enfin d'un lieu dédié et permanent destiné à l'accueil des victimes en Eure-et-Loir.

«C'est un lieu d'orientation et de conseil, où le justiciable victime d'un fait peut être

pris en charge dans des conditions de confidentialité qui faisaient défaut jusqu'à aujourd'hui » souligne François Vernaz, président de l'Association d'aide aux victimes d'Eure-et-Loir (Aviel). L'ancien dispositif - un paravent de tissu dans la salle des pas perdus du tribunal de Chartres - n'avait de confidentiel que le nom.

Orientation, écoute et soutien en toute confidentialité

Lieu de rapprochement entre une institution judiciaire intimidante, sinon mal comprise, et des citoyens parfois mal informés sur leurs droits, cette permanence permet de les renseigner à tout moment de la procédure.

Les personnes qui sollicitent ce service peuvent ainsi être accompagnées dans leurs démarches administratives ou judiciaires, ou orientées vers une cellule d'aide psychologique, et vers le barreau des avocats de Chartres. Le bureau est également habilité à aider les victimes dans la constitution d'un dossier d'aide juridictionnelle, et même à les accompagner et les soutenir durant l'audience. Les victimes ont désormais plus de droits dans le cadre de la phase d'instruction d'une affaire pénale, et la partie civile est devenue plus respectée.

Bureau d'aide aux victimes. 3, rue Saint-Jacques, à Chartres. Du lundi au jeudi de 13h15 à 15h30, et lors des audiences, les mardis et vendredis de 9 à 10 heures. Ouverture possible également le vendredi.

Tél. 02.37.18.72.58.

Sébastien Couratin (Eure et Loir)